

VIVRE À

MELLE

HIVER 2025/2026

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION #132

ENVIRONNEMENT



En plus de l'embellissement, la végétalisation des cimetières présente de nombreux avantages

NOUVEAU

LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES

NOUVEAU

# LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES

De nombreuses communes françaises ont franchi le pas de la végétalisation des cimetières depuis plus ou moins longtemps, Melle l'a entamée en 2024.

## LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES C'EST QUOI ?

- L** > L'engazonnement des allées permettant le passage d'une tondeuse, avec un mélange de graines de gazon peu poussant et adapté aux espaces secs, pauvres et ensoleillés,
- > Le fleurissement des espaces inter-tombes et dos de tombes avec des vivaces couvre-sols supportant le piétinement, ou plus hautes.



Les deux cimetières de Saint-Léger-de-la-Martinière ont été végétalisés en octobre 2024, celui de Baudroux à Melle en novembre 2025.

L'AIPM a été missionnée par la commune afin de réaliser un désherbage préalable et les plantations pour chacun des cimetières. L'année de recul sur les travaux réalisés à Saint-Léger a permis d'affiner et de choisir des plantes en fonction de leur aptitude à s'implanter rapidement. La végétalisation des cimetières de Mazières-sur-Béronne, Saint-Martin-lès-Melle et Paizay-le-Tort suivront dans les prochaines années.

## LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES, QUELS AVANTAGES ?

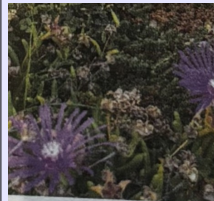
- > Développer des îlots de fraîcheur en verdissant de grandes zones minérales,
- > Embellir des lieux de mémoire,
- > Un meilleur respect de l'environnement et de la biodiversité,
- > Développer une gamme de végétaux offrant une alternative au gazon : frankenia, hernarias, lippia, thym, sédums ...
- > Contribuer à préserver la santé des agents (fin du désherbage chimique depuis 2019), moins de désherbage thermique et manuel et un travail plus valorisant.



## ADOPTEZ LES BONS GESTES

Afin de mener à bien ces opérations, et donner un maximum de chances à ces plantes de bien pousser, nous vous demandons de ne plus utiliser d'eau de javel, d'anti-mousse ou autres produits lors de l'entretien des tombes.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de planter des végétaux pérennes et à gros développement à proximité de vos concessions. Le risque de soulèvement des monuments est important du fait de la progression du système racinaire qui pourrait gêner les autres concessions. Pour faciliter l'entretien des cimetières, il est déconseillé de poser des poteries ou autres objets autour des tombes.



Les gravillons sont maintenus en place dans les allées afin de leur conserver une bonne stabilité et ainsi faciliter le passage des personnes et des véhicules.